

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 195/05

AMR 36/008/2005 – ÉFAI

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

ARRESTATION ARBITRAIRE / PRISONNIER D'OPINION

HAÏTI Gérard Jean-Juste (h), prêtre catholique, 59 ans

Londres, le 25 juillet 2005

Le révérend Gérard Jean-Juste a été conduit dans un poste de police « *pour sa sécurité* » le 21 juillet, après avoir été agressé. Au commissariat, il a été accusé de meurtre et placé en détention. Il était à l'étranger au moment des faits, mais il s'agit d'un opposant de premier plan au gouvernement. Amnesty International le considère comme un prisonnier d'opinion, car il n'a fait qu'exercer pacifiquement son droit à la liberté d'expression. Il risque d'être maintenu en détention pendant une longue période en attendant d'être jugé sur la base d'accusations manifestement forgées de toutes pièces.

Le père Jean-Juste est un partisan connu de l'ex-président de Haïti, Jean-Bertrand Aristide, et n'hésite pas à critiquer le gouvernement actuel dans ses sermons ainsi qu'à la radio. Le 21 juillet, il a assisté aux obsèques du journaliste Jacques Roche dans une église de Pétionville, dans la capitale (Port-au-Prince). Il a été attaqué et menacé devant l'église par une foule hostile qui l'accusait d'être en partie responsable des violences qui secouent la capitale. Des membres de la police haïtienne et de la police civile des Nations unies (CIVPOL) l'ont alors conduit au commissariat de Pétionville. À la connaissance d'Amnesty International, aucun de ses agresseurs n'a été arrêté.

Au poste de police, l'agent Jean-Daniel Ulysse de la Direction centrale de la Police judiciaire l'a accusé du meurtre du journaliste. Bien qu'on lui eût affirmé qu'il se trouvait au commissariat pour sa propre sécurité, Gérard Jean-Juste a été enfermé dans une cellule avec 43 autres détenus. Le lendemain, il a été transféré au Pénitencier national, où il est détenu à l'isolement. Selon son avocat, il aurait été inculpé du meurtre de Jacques Roche. Or, ni le prêtre ni ses avocats n'ont pu voir un mandat d'arrêt à son encontre ni un quelconque autre document officiel répertoriant les charges retenues contre lui. Comme lui, des dizaines de partisans d'Aristide ont été arrêtés de manière arbitraire.

Le journaliste Jacques Roche a été kidnappé le 10 juillet et assassiné parce que la rançon exigée n'avait pas été entièrement payée. Le révérend Jean-Juste se trouvait aux États-Unis au moment des faits. Il est rentré de Miami le 15 juillet.

Depuis quelque temps déjà, Gérard Jean-Juste est une cible de la répression exercée par le gouvernement haïtien. Le 13 octobre 2004, il a été appréhendé sans mandat par la police à son église, Sainte Claire, à Port-au-Prince. Un mandat délivré le 18 octobre l'accusait de « *complot contre la sûreté de l'État* ». Il a été libéré le 29 novembre, après six semaines de détention. Puis, le 15 juillet dernier, à son retour de Miami, il a été bloqué à l'aéroport de Port-au-Prince, fouillé et interrogé. Il a été sommé de se présenter à la police judiciaire le 18 juillet et, le surlendemain, un juge d'instruction l'a interrogé au sujet des accusations qui ont conduit à son arrestation en octobre.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le 29 février 2004, le président Jean-Bertrand Aristide a quitté le pays, poussé par une rébellion armée menée par d'anciens officiers de l'armée qui ont pris le contrôle du pays. Le même jour, le Conseil de sécurité des Nations unies autorisait le déploiement d'une Force intérimaire multinationale en Haïti (FIMH) emmenée par les États-Unis. Au début du mois de mars, un gouvernement de transition a été mis en place et Gérard Latortue a été nommé à la fonction de Premier ministre. En juin 2004, la Mission des Nations unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) a été déployée dans le but d'aider le gouvernement intérimaire à sécuriser le pays, à réformer la Police nationale d'Haïti (PNH) et à faire respecter les droits humains. Depuis octobre 2004, les violences se sont intensifiées, en particulier dans la capitale, où des bandes armées, dont certaines seraient liées au parti d'Aristide, se seraient livrées à de graves violations des droits humains et auraient tué un grand nombre de personnes.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en français, en anglais ou dans votre propre langue) :

– dites-vous préoccupé par l'arrestation et le placement en détention du révérend Gérard Jean-Juste, qui n'a pas été formellement inculpé ;

– soulignez que, selon toute apparence, cet homme est un prisonnier d'opinion qui n'a fait qu'exercer son droit à la liberté d'expression, et exhorte les autorités haïtiennes à le libérer immédiatement et sans condition ;

– appelez les autorités à mettre fin aux arrestations arbitraires, une pratique très répandue dans l'ensemble du pays.

APPELS À :

Premier ministre :

Monsieur Gérard Latortue
Ministère de l'Intérieur, Villa d'Accueil, Delmas 60
Musseau, Port-au-Prince, HAÏTI (W.I.)

Fax : +509 298 3901

Formule d'appel : *Dear Prime Minister,* / Monsieur le Premier Ministre,

Ministre de la Justice et de la Sécurité nationale :

Me. Henri Dorléans
Ministère de la Justice
19 Ave. Charles Sumner, Port-au-Prince
Haïti (W.I.)

Fax : +509 245 0474

Formule d'appel : *Dear Mr. Dorléans,* / Monsieur le Ministre,

Directeur Général de la Police nationale d'Haïti (PNH) :

Mario Andresol
Directeur Général de la Police Nationale d'Haïti
Grand Quartier Générale la Police
12 rue Oscar Pacot, Port-au-Prince, Haïti (W.I.)

Fax : +509 245 7374

Formule d'appel : *Dear Mr. Andresol,* / Monsieur,

COPIES À :

Représentant spécial des Nations unies :

Mr Juan Gabriel Valdés
United Nations Stabilization Mission in Haiti (MINUSTAH)
385, Ave. John Brown, Bourdon, B.P. 557, Port-au-Prince,
Haïti (W.I.)

Fax : +509 244 3512

Formule d'appel : *Dear Special Representative Valdés,* / Monsieur le Représentant spécial,

Responsable de la Division des droits humains de la MINUSTAH :

Thierry Fagart
Human Rights Division, MINUSTAH
385, Ave. John Brown, Bourdon, B.P. 557
Port-au-Prince, Haïti (W.I.)

Fax : +509 244 9366 / +509 244 9367

Ainsi qu'aux représentants diplomatiques de Haïti dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 5 SEPTEMBRE 2005, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*